



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

L'INDONESIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Indonésie est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Indonésie.

Table des matières

1 APERÇU GÉNÉRAL	3
2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	4
2.1 Résultats macroéconomiques	4
2.1.2 Inflation	6
2.1.3 Taux de change	7
2.1.4 Évolution récente de la politique budgétaire	8
2.2 Amélioration du climat de l'investissement.....	8
2.3 Secteurs financiers	10
2.4 Défis économiques qui se posent pour l'Indonésie	11
3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX	11
3.1 Niveau bilatéral	12
3.2 Niveau régional	12
3.3 Niveau multilatéral	13
3.4 Rôles au sein de l'Organisation mondiale du commerce	14
3.4.1 Agriculture.....	14
3.4.2 Accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA)	15
3.4.3 Services	15
3.4.4 Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	15
3.4.5 Question environnementale.....	16
3.4.6 Facilitation des échanges	16
3.4.7 Aide pour le commerce	16
3.4.8 Pêche	16
3.4.9 Questions prioritaires	17
4 POLITIQUE COMMERCIALE ET LIÉE AU COMMERCE	17
4.1 Programmes nationaux de politique économique	17
4.2 Politiques sectorielles	17
4.2.1 Agriculture.....	17
4.2.2 Pêche	18
4.2.3 Secteur manufacturier.....	18
4.2.4 Services	20
4.2.5 Détention de stocks publics.....	20
4.2.6 Normalisation.....	21
4.2.7 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)	21
4.2.8 Droits de propriété intellectuelle	22
4.2.9 Entreprises commerciales d'État	23
4.2.10 Facilitation des échanges	23
4.2.11 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	24
5 VOIE À SUIVRE.....	25

1 APERÇU GÉNÉRAL

1.1. L'Indonésie devrait entrer dans une nouvelle phase de son développement économique, en bénéficiant des dividendes démographiques que lui confère la taille de sa main-d'œuvre. D'après les données du recensement de 2018, environ 68% de la population totale de l'Indonésie (179,13 millions de personnes) est en âge d'être productive (15-64 ans). Pour veiller à ce que cet avantage démographique joue en faveur de l'Indonésie, le gouvernement s'efforce d'assurer au capital humain indonésien une éducation et une formation de qualité.

1.2. Pendant la période allant de 2015 à 2018, l'expansion des activités économiques nationales a entraîné la création de 9 millions d'emplois additionnels. Le taux de chômage est tombé à 5,34% en 2018, contre 5,94% en 2014. Par ailleurs, le PIB par habitant a continué d'augmenter, passant de 3 531 USD en 2014 à 3 927 USD en 2018, soit un RNB par habitant de 3 820 USD. Le niveau de pauvreté est tombé à moins de 10% (9,82% en 2018), ce qui témoigne de l'efficacité des programmes de prévention de la pauvreté. De plus, un coefficient de Gini s'élevant à 0,389 en 2018 contre 0,414 en 2014 atteste d'une réduction des inégalités de revenu. Quant à l'indice de développement humain (IDH), il a enregistré une augmentation, passant de 68,9 en 2014 à 71,39 en 2018.

1.3. Pendant cette même période, de 2015 à 2018, l'économie indonésienne a connu une croissance régulière, avec un taux de croissance moyen de 5,0% par an, soit un taux supérieur à la moyenne enregistrée par d'autres pays en développement, à savoir 4,5% par an. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce résultat figurent la mise en œuvre de diverses réformes structurelles, y compris des politiques qui améliorent le climat de l'investissement, renforcent la compétitivité industrielle, améliorent l'efficacité logistique, stimulent l'exportation, promeuvent le tourisme et renforcent le pouvoir d'achat de la population.

1.4. Des résultats positifs dans divers secteurs de l'économie ont favorisé cette croissance économique relativement élevée de l'Indonésie, le secteur des services en étant le principal moteur. Le secteur des services reste prédominant en 2019, avec une croissance remarquable du secteur des services d'information et de communication (9,41%), ainsi que du secteur des transports et de l'entreposage (6,40%). En revanche, le secteur manufacturier n'a progressé que de 3,8%. De son côté, le secteur manufacturier non pétrolier et non gazier a affiché une croissance de plus de 4% en 2019.

1.5. Du côté des dépenses, l'investissement a été le principal moteur de la croissance économique, avec un taux de croissance de 4,45% par an en moyenne. Le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre d'incitations fiscales et déployé de sérieux efforts pour simplifier la réglementation de l'investissement et les procédures d'investissement afin d'améliorer le climat de l'investissement tout en développant une infrastructure d'appui pour faciliter un niveau plus élevé d'activités de services aux entreprises. Pendant la même période, la consommation des ménages est parvenue à une croissance de 5,0% par an en moyenne. En outre, la consommation des administrations publiques a progressé de 3,0% par an en moyenne dans un contexte de baisse des recettes publiques. En parallèle, tant les exportations que les importations réelles de marchandises et de services ont progressé à un rythme légèrement inférieur à 3% par an.

1.6. Les efforts déployés pour maintenir la stabilité économique ont été récompensés par une inflation et des taux de change bien gérés, un accroissement des réserves de change et une situation du déficit de la balance courante dans des limites acceptables. Entre 2015 et 2018, les taux d'inflation ont été stables, s'établissant à 3,3% par an en moyenne. Dans le contexte des efforts déployés pour maîtriser le taux de change et le déficit de la balance courante, la balance des paiements a conservé une position relativement solide. En parallèle, les réserves de change sont passées de 111,9 milliards d'USD en 2014 à 120,7 milliards d'USD en décembre 2018.

1.7. Les politiques budgétaires ont tenu compte de la viabilité budgétaire à moyen terme et donné lieu à un ratio de la dette inférieur à 30% du PIB, ainsi qu'à un déficit budgétaire et un solde primaire qui ont continué de diminuer et ont abouti à des valeurs positives pour 2018.

1.8. Non seulement les résultats économiques vigoureux et stables ont eu des retombées sous la forme d'une augmentation du bien-être pour la population indonésienne pendant la période à l'examen, mais ils devraient aussi en avoir encore pendant quelques années. Toutefois, un certain

nombre d'incertitudes qui prévalent jettent une ombre sur les résultats de l'économie mondiale, ce qui aura une influence directe et indirecte sur les résultats de l'économie indonésienne. Selon les estimations, la croissance économique et le commerce dans le monde devraient ralentir de 3,6% et 3,8% par an, respectivement, pendant la période allant de 2020 à 2024. Le prix des principaux produits de base indonésiens exportés à l'international, y compris le charbon et l'huile de palme, devraient aussi baisser, en parallèle de l'évolution de la demande mondiale en faveur de nouvelles sources d'énergie. Les autres facteurs d'incertitude que l'on peut anticiper comprennent la guerre commerciale, le ralentissement économique de la Chine, et la pression inflationniste exercée par la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis et dans l'Union européenne.

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

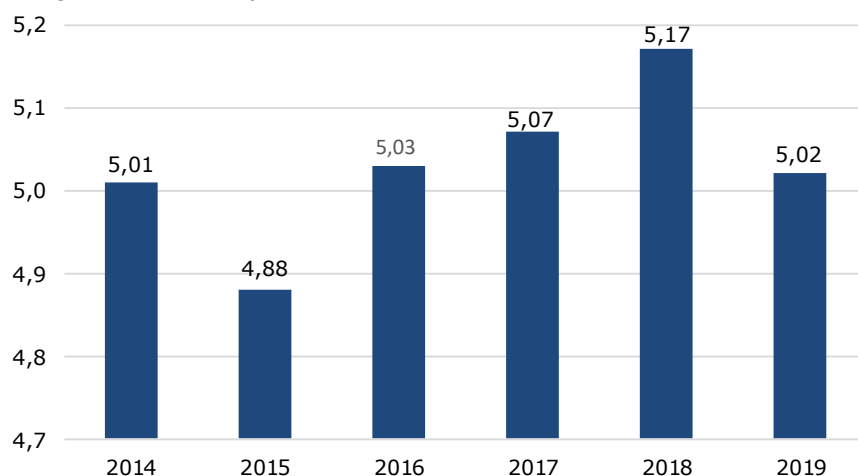
2.1 Résultats macroéconomiques

2.1. Malgré les turbulences en cours de l'économie mondiale qui ont causé une réduction du volume des échanges et un ralentissement de la croissance économique, l'économie indonésienne a réussi à afficher des résultats positifs jusqu'au premier semestre de 2019, la hausse de la consommation, la réalisation des dépenses publiques et les contributions positives des exportations nettes étant les principales forces motrices.

2.2. La stabilité de la croissance économique de 2016 à 2019 reflète les réalisations de l'Indonésie sur le plan macroéconomique. Bien que la croissance économique ait ralenti en 2019 en raison de la baisse des exportations nettes au cours du deuxième semestre de 2019, la croissance de l'économie s'est tout de même maintenue autour de 5%.

Graphique 2.1 Réalisation de la croissance économique, 2014-2019

(%, en glissement annuel)



Source: Statistique Indonésie.

2.3. En 2019, la croissance du PIB et son principal levier, la consommation des ménages, se sont établies à 5,02% et 5,04%, respectivement. La consommation des ménages, représentée par les institutions à but non lucratif, est tombée à -0,62% en 2015 et a atteint son plus haut niveau en 2014, à savoir 12,19%. La consommation des administrations publiques a affiché un niveau de croissance de 3,25% en 2019, en partie en raison de la décision du gouvernement d'allouer intégralement l'aide sociale aux catégories sociales pauvres. Bien que la progression de la consommation des administrations publiques en 2019 ait été plus lente qu'en 2018 (4,8%), la part de l'aide sociale est passée de 6% à 8%.

Tableau 2.1 Réalisation de la croissance du PIB du côté des dépenses, 2015-2019

(% , en glissement annuel)

Désignations	2014 (année de référence)	2015	2016	2017	2018	2019
Croissance du PIB	5,01	4,88	5,03	5,07	5,17	5,02
Consommation des ménages	5,15	4,96	5,01	4,94	5,05	5,04
Institutions sans but lucratif au service des ménages	12,19	-0,62	6,64	6,93	9,10	10,62
Consommation des administrations publiques	1,16	5,31	-0,14	2,12	4,80	3,25
Investissement (formation brute de capital fixe – PMTB)	4,45	5,01	4,47	6,15	6,64	4,45
Exportations de marchandises et de services	1,07	-2,12	-1,66	8,90	6,55	-0,87
Importations de marchandises et de services	2,12	-6,25	-2,41	8,07	11,88	-7,69

Source: Statistique Indonésie. Adresse consultée:

<https://www.bps.go.id/publication/2020/05/29/e0e4f4ed95af42a44f97decf/produkt-domestik-bruto-indonesia-menurut-pengeluaran--2015-2019.html>.

2.4. Par ailleurs, en 2019, l'investissement a enregistré un ralentissement, affichant une croissance inférieure à 5%. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, qui a causé une incertitude économique au niveau mondial, a contribué à ce ralentissement. Dans le même temps, les exportations nettes ont apporté une contribution positive, tirée par la baisse de la croissance des importations par rapport à celle des exportations.

2.5. Le secteur des services – y compris les services aux entreprises, les services d'information et de communication, les services de santé et activités sociales – ont grandement contribué à la croissance des activités commerciales. Ces trois secteurs ont pu afficher une croissance de 10,25%, 9,41% et 8,68% (en glissement annuel), respectivement. Le secteur manufacturier a progressé à un rythme inférieur à celui de 3,80% enregistré par l'économie, en raison d'une contraction dans le secteur de la transformation du pétrole et du gaz. Le secteur de l'agriculture a affiché une croissance de 3,64%, légèrement inférieure à celle de 2018. Cette croissance relativement stable du secteur de l'agriculture a été rendue possible par la forte croissance enregistrée dans le sous-secteur des plantations, dans celui de l'élevage et dans celui de la pêche.

Tableau 2.2 Réalisation de la croissance du PIB du côté de l'offre, 2015-2019

(% , en glissement annuel)

Désignations	2014 (année de référence)	2015	2016	2017	2018 ^a	2019 ^b
Hébergement et restauration	5,77	4,31	5,17	5,41	5,68	5,80
Information et communication	10,12	9,70	8,88	9,63	7,02	9,41
Services financiers et d'assurance	4,68	8,58	8,93	5,47	4,17	6,60
Immobilier	5,00	4,11	4,69	3,60	3,48	5,74
Services aux entreprises	9,81	7,69	7,36	8,44	8,64	10,25
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	2,38	4,63	3,20	2,05	7,00	4,67
Éducation	5,47	7,33	3,84	3,72	5,35	6,29
Services de santé et activités sociales	7,96	6,69	5,16	6,84	7,15	8,68
Autres services	8,93	8,08	8,01	8,73	8,97	10,55
Agriculture, silviculture et pêche	4,24	3,75	3,37	3,92	3,89	3,64
Industries extractives	0,43	-3,42	0,95	0,66	2,16	1,22
Industrie de transformation	4,64	4,33	4,26	4,29	4,27	3,80
Fourniture de gaz et d'électricité	5,90	0,90	5,39	1,54	5,47	4,04

Désignations	2014 (année de référence)	2015	2016	2017	2018 ^a	2019 ^b
Approvisionnement en eau, gestion des eaux usés, gestion des déchets et recyclage	5,24	7,07	3,60	4,59	5,56	6,83
Construction	6,97	6,36	5,22	6,80	6,09	5,76
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	5,18	2,54	4,03	4,46	4,97	4,62
Transport et entreposage	7,36	6,71	7,45	8,49	7,06	6,40

a Chiffres temporaires.

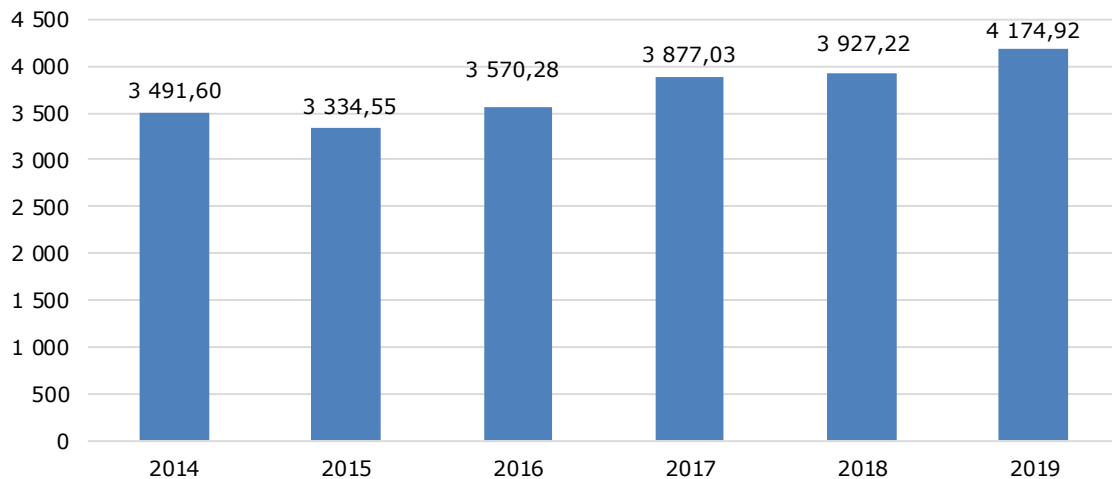
b Chiffres très temporaires.

Source: Statistique Indonésie. Adresse consultée:

<https://www.bps.go.id/publication/2020/06/12/7fe8d749c43bad46b1601662/pendapatan-nasional-indonesia-2015-2019.html>.

2.6. Dans l'ensemble, la tendance à la hausse de la croissance économique au cours des cinq dernières années, de même que la hausse continue du PIB par habitant, se sont traduites par des impacts positifs sur le bien-être de la population. En juillet 2020, la Banque mondiale a classé l'Indonésie dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.¹

Graphique 2.2 PIB par habitant en USD, 2014-2019



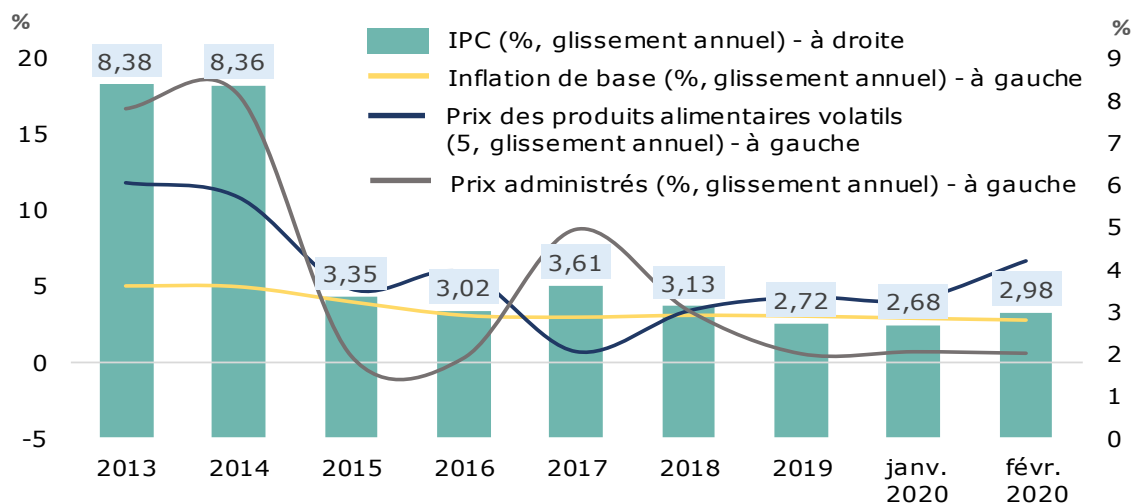
Source: Statistique Indonésie. Adresse consultée:

<https://www.bps.go.id/publication/2020/05/29/e0e4f4ed95af42a44f97decf/produkt-domestik-bruto-indonesia-menurut-pengeluaran--2015-2019.html>.

2.1.1 Inflation

2.7. L'Indonésie a bien maintenu l'inflation dans la fourchette cible. Depuis le dernier examen, le taux d'inflation est resté relativement stable, à l'intérieur de la fourchette cible. L'inflation a été un peu élevée en 2013 et en 2014 en raison de la hausse des prix de l'énergie du fait du processus de réaffectation des subventions pour l'énergie aux infrastructures et au développement social. Depuis 2015, le taux d'inflation s'est situé dans une fourchette de 3% ± 1. À l'avenir, nous projetons que l'inflation restera aux alentours de 3% ± 1, grâce à des prix des produits alimentaires stables, des prix administrés stables et des anticipations inflationnistes bien ancrées.

¹ Banque mondiale. Adresse consultée: <https://blogs.worldbank.org/opendata/new-world-bank-country-classifications-income-level-2020-2021>.

Graphique 2.3 Taux d'inflation, 2013-février 2020

Source: Banque d'Indonésie.

2.8. Des efforts concertés entre le gouvernement et la Banque centrale ont aidé à assurer la réalisation de l'objectif. Le taux d'inflation stable au cours des cinq dernières années a été obtenu en préservant l'inflation de base, en maintenant la stabilité des prix changeants des produits alimentaires et en maîtrisant l'inflation des prix administrés. Cette réalisation a été possible grâce aux efforts concertés déployés pour renforcer la coordination des politiques en matière d'inflation entre le gouvernement et la banque centrale (Banque d'Indonésie), tant au niveau central que régional. Le gouvernement et la Banque d'Indonésie ont mis en œuvre quatre stratégies pour réaliser l'objectif d'inflation, à savoir le caractère abordable des prix (stabilisation des prix et gestion du côté de la demande), la disponibilité de l'offre (renforcement de la production, réserves alimentaires publiques et organisme de gestion/renforcement des exportations et importations de produits alimentaires), bonne gestion de la répartition (promotion de la coopération commerciale entre les régions/amélioration de l'infrastructure commerciale), et efficacité de la communication (amélioration de la qualité des données/renforcement de la coordination entre le niveau central et régional).

2.1.2 Taux de change

2.9. Le taux de change de la rupiah a été stable et cohérent avec les fondamentaux, en dépit des pressions exercées par des facteurs extérieurs. L'Indonésie a adopté un régime de taux de change flottant librement depuis août 1997, en vertu duquel les forces du marché déterminent le taux de change. Depuis le dernier examen, le taux de change de la rupiah a tendance à se déprécier en raison de l'incertitude croissante au niveau mondial principalement liée aux effets de la politique de normalisation des États-Unis et au ralentissement de la conjoncture économique mondiale. D'un autre côté, la faiblesse de l'inflation, l'amélioration du déficit de la balance courante, la réussite du programme d'amnistie fiscale et une transformation économique durable ont été bénéfiques pour la stabilité de la rupiah. Toutefois, le rééquilibrage récent des flux entrants de capitaux étrangers en provenance des pays en développement à destination des pays développés en raison de la COVID-19 a exacerbé les pressions de change, entraînant une dépréciation depuis la mi-février 2020.

2.10. Des combinaisons de mesures sont parvenues à maintenir l'évolution du taux de change de la rupiah en conformité avec ses fondamentaux. Pour maintenir la stabilité de la rupiah, la Banque d'Indonésie a mis en œuvre plusieurs mesures. Premièrement, une réponse politique préventive, intensive dans sa phase initiale et anticipative pour stabiliser la rupiah et ancrer systématiquement les anticipations inflationnistes. Deuxièmement, elle a mené une double intervention sur le marché des changes et le marché secondaire des titres d'État pour encourager des prix justes sur les marchés financiers et maintenir une liquidité adéquate sur le marché monétaire. Troisièmement, les opérations monétaires sur le marché des changes et le marché monétaire ont également été renforcées pour maintenir une liquidité adéquate. Enfin, elle a mis en place une communication intensive, en particulier à l'intention des acteurs du marché, des banques, des entreprises et des économistes.

Graphique 2.4 Taux de change (IDR/USD), 2014 – T1 2020

Source: Banque d'Indonésie.

2.1.3 Évolution récente de la politique budgétaire

2.11. D'une manière générale, l'exécution du budget de l'État – c'est-à-dire son utilisation par rapport aux engagements déclarés – a affiché de bons résultats annuels depuis 2014 et jusqu'à juin 2019. En termes de revenu et de recettes de l'État, dons compris, la tendance a été positive jusqu'à la fin de juin 2019. Dans le budget 2019 de l'État, les recettes et les dons ont été estimés à 2 165 110 milliards d'IDR, soit une hausse de 11,39% par rapport au chiffre de 2018. À la date de juin 2019, le revenu provenant des recettes de l'État et des dons s'élevait à 898 760 milliards d'IDR soit 41,51% des estimations pour 2019, ce qui représente une hausse de 7,84% par rapport à l'année précédente. Les recettes fiscales, qui se sont élevées à 688 940 milliards d'IDR, soit 76,65% du total des recettes de l'État et des dons, ont contribué à la hausse.

2.12. Pendant la période allant de 2014 à 2017, le taux de pression fiscale a enregistré une stagnation. Toutefois, à compter de 2018, le taux de pression fiscale a commencé à montrer une évolution positive, générée notamment par la hausse des prix des produits de base, en particulier le pétrole et le charbon. La hausse des prix des produits de base a également entraîné une hausse des recettes non fiscales de l'État provenant des ressources naturelles (NR NTSR), qui ont atteint 181 060 milliards d'IDR en 2018 (soit une hausse de 62,93% par rapport au niveau de 2017). Pour 2019, le taux de pression fiscale devrait augmenter et atteindre 11,06% du PIB. Jusqu'à juin 2019, les recettes fiscales avaient atteint 688 940 milliards d'IDR, soit 38,56% de l'objectif budgétaire de l'État pour 2019.

2.2 Amélioration du climat de l'investissement

2.13. Afin de faciliter l'investissement à grande échelle et d'encourager l'investissement dans les régions industrielles, le gouvernement – par l'intermédiaire du Règlement n° 14 de 2015 du Président du Conseil de coordination de l'investissement (BKPM) – a introduit la licence d'investissement de principe (*Izin Prinsip*) en octobre 2015. La licence *Izin Prinsip*, qui réduit le délai de traitement à trois jours, s'applique aux entreprises qui investissent un montant minimal de 100 milliards d'IDR au total et emploient au moins 1 000 (mille) travailleurs.

2.14. Le délai de traitement concernant les investissements a été réduit à un délai d'un jour à la fin de 2017 par l'intermédiaire du Règlement n° 13 de 2017 du BKPM, qui prévoit le remplacement de la licence *Izin Prinsip* par l'introduction du *Registrasi Investasi* (enregistrement de l'investissement), qui permet aux investisseurs d'achever les procédures de création d'entreprise – à savoir la procédure d'octroi d'une licence d'investissement et la procédure d'octroi de facilités

d'investissement – beaucoup plus rapidement. En vertu de ce mécanisme d'octroi de licences, les investisseurs dans certains domaines d'activité peuvent directement obtenir une *Izin Usaha* (licence commerciale) et se lancer d'emblée dans des activités de construction.

2.15. Par ailleurs, le gouvernement a introduit le Programme de facilitation de l'investissement direct dans le domaine de la construction (Kemudahan Investasi Langsung Konstruksi/KLIK) dans certaines régions industrielles par l'intermédiaire du Décret n° 24 de 2016 du Président du BKPM, modifié par le Décret n° 41 de 2018 du Président du BKPM. Le KLIK est disponible pour les investisseurs dans 47 régions industrielles ou zones sous douane (y compris les parcs industriels), et permet à ceux-ci de passer directement à l'étape de la construction après la délivrance d'une *Izin Prinsip*.

2.16. De plus, en vue d'aider encore davantage les investisseurs, des services en ligne pour les procédures de licences ont été lancés en juillet 2017 afin de permettre l'obtention d'une *Izin Prinsip* sous forme numérique. En janvier 2018, la *Izin Usaha* est à son tour devenue disponible sous forme numérique, et cela a ouvert la voie à une optimisation accrue des services d'octroi de licences en ligne grâce au regroupement des différents régimes de licences sectoriels des ministères d'exécution/organismes publics au sein du Centre de services à guichet unique (*Pelayanan Terpadu Satu Pintu*/PTSP). Le système de soumission unique en ligne (OSS) est un système d'octroi de licences d'investissement en ligne qui a été établi par l'intermédiaire du Règlement gouvernemental n° 24 de 2018 sur le service d'octroi de licences d'activités électroniquement intégré.

2.17. L'Indonésie a également amélioré plusieurs politiques en matière d'incitations à l'investissement, notamment celle concernant exonération temporaire d'impôts. D'après le nouveau règlement, l'exonération temporaire d'impôts s'applique à 18 industries pionnières, qui se répartissent en 169 secteurs (conformément à la Classification indonésienne type par industrie; KBLI). En outre, à l'heure actuelle, l'exonération temporaire d'impôts vise également les investissements d'un montant total égal ou supérieur à 100 milliards d'IDR. Le mécanisme d'exonération temporaire d'impôts est accessible par l'intermédiaire du système d'OSS.

2.18. La Liste négative applicable aux investissements (NIL) a été promulguée par l'intermédiaire du Règlement présidentiel n° 44 de 2016 concernant les listes de branches d'activité fermées à l'investissement ou ouvertes à l'investissement sous conditions. Dans l'ensemble, la NIL de 2016 prévoit des possibilités supplémentaires pour l'investissement étranger par rapport à la NIL précédente (Règlement présidentiel n° 39 de 2014). Les modifications introduites par la NIL de 2016 ont libéralisé plus avant les règles d'investissement dans un éventail de secteurs.

2.19. De nombreux secteurs qui étaient auparavant fermés ou ouverts sous conditions à l'investissement étranger ont été retirés de la NIL de 2016. Ces secteurs sont désormais ouverts à 100% à l'investissement étranger. Les secteurs importants qui sont désormais entièrement ouverts à l'investissement incluent, entre autres, les activités commerciales (telles que la vente directe, la distribution liée à la production et le courtage de contrats à terme) et l'hébergement et les services de santé (tels que la production de matières premières pharmaceutiques et les services de gestion hospitalière).

2.20. L'investissement intérieur et l'investissement étranger dans les secteurs autres que le pétrole et le gaz ont augmenté pendant la période allant de 2014 à 2018. En 2018, l'investissement direct a atteint un montant total de 721 300 milliards d'IDR, ce qui représente une augmentation de 4,1% par rapport à l'année précédente.

2.21. Le gouvernement continue d'encourager les milieux d'affaires à étudier les possibilités d'investissement à l'étranger et à tirer profit des divers accords de partenariat économique mis en œuvre entre l'Indonésie et les pays partenaires. Au cours de la période allant de 2014 à 2018, 51 sociétés indonésiennes ont réalisé des investissements dans des pays étrangers, tels que les pays de l'ASEAN, l'Inde, la Chine, l'Arabie saoudite et l'Australie. Ces investissements ont été établis dans divers secteurs, notamment ceux des logiciels, des services des technologies de l'information, des services financiers et de la pharmacie.²

² fDi Markets, 2019. Renseignements en ligne (www.fdimarkets.com).

2.3 Secteurs financiers

2.22. Ces cinq dernières années, le marché financier indonésien est resté dynamique, caractérisé non seulement par un rendement positif mais aussi par une amélioration de l'environnement du marché des capitaux (en termes d'offre, de demande et d'infrastructure). La même situation s'est appliquée dans le secteur des services financiers, dans lequel l'intermédiation, le profil de risque ainsi que les coefficients de solvabilité ont semblé solides.

2.23. Depuis 2014, l'indice composite de Jakarta (JCI) enregistre des rendements annuels fluctuants, mais avec une tendance positive, évoluant entre un point bas de -12,1% (en 2015) et un point haut de 22,3% (en 2014). Pendant la période allant de 2014 à 2018, le JCI a affiché un taux de croissance moyen cumulé (TCAM) positif d'environ 7,5% en cumul annuel jusqu'à la fin de la période. En 2020, à la date du 10 mars, le JCI affichait un rendement négatif de -17,1%.

2.24. Dans le domaine des services financiers indonésiens, depuis 2014, l'intermédiation financière est restée solide et vigoureuse. Tout au long de la période à l'examen, l'intermédiation bancaire et l'intermédiation pratiquée par les sociétés de multifinancement ont atteint leur niveau potentiel, compte tenu des liquidités importantes. S'agissant du secteur bancaire, l'intermédiation a atteint son plus fort niveau de croissance, à savoir 12,1% en glissement annuel, en février 2019. Malgré une faible baisse, l'intermédiation bancaire a continué de croître à un rythme modéré de 6,10% en glissement annuel en janvier 2020, en phase avec le ralentissement économique. En ce qui concerne le financement accordé par les sociétés de multifinancement, la croissance moyenne a été supérieure à 5,9% de 2014 à décembre 2019, puis la croissance a ralenti à partir de septembre 2019, tombant à 2,4% en glissement annuel en janvier 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, la croissance de l'intermédiation financière devrait se situer dans une fourchette allant de 6 à 8%, contre 8 à 10% selon les précédentes prévisions, d'après la projection révisée de la croissance économique pour 2020.

2.25. Ces cinq dernières années, les établissements financiers nationaux se sont généralement bien portés. Dans un contexte économique défavorable, les résultats des banques nationales se sont bien maintenus comme le montrent la stabilité et la solidité des fonds propres et de la rentabilité. Les banques indonésiennes sont bien capitalisées, comme le montre le coefficient de solvabilité (CAR) qui reste élevé, à savoir supérieur à 20%. L'amélioration de la qualité de crédit ces dernières années a également fait que la marge d'intérêt nette des banques est restée la plus élevée de la région, à savoir de 5,03% par an en moyenne au cours des cinq dernières années,. Le secteur des services financiers conserve une rentabilité élevée et une bonne solvabilité qui devraient lui permettre d'être suffisamment résilient pour atténuer tout choc éventuel.

2.26. Le niveau des prêts improductifs et des financements improductifs est resté à un niveau faible, se maintenant en deçà du seuil de 5%, malgré une hausse en 2016 due à une baisse de la qualité des actifs et à l'atonie du secteur des produits de base. Les prêts improductifs du secteur bancaire ont représenté entre 2 et 3% au cours des cinq dernières années, soit un niveau bien en-deçà du seuil. La restructuration du crédit ainsi qu'une orientation prudente des prêts ont permis de garder sous contrôle les créances douteuses. La qualité des actifs s'est améliorée, dans le droit fil des efforts déployés pour conserver une bonne cote de crédit.

2.27. Au début de l'année 2020, l'impact de la flambée de COVID-19 s'est également fait sentir du point de vue de la qualité de crédit, les prêts bancaires improductifs ayant enregistré une légère hausse en janvier 2020, avec un ratio de prêts improductifs de 2,77% brut et de 2,56% en ce qui concerne les sociétés de multifinancement. Dans ce contexte, l'Autorité des services financiers (*Otoritas Jasa Keuangan*; OJK) a établi un nouveau règlement afin d'améliorer la gestion des secteurs bancaire et non bancaire. Les liquidités sont également restées abondantes avec un ratio des actifs liquides par rapport aux dépôts secondaires (LA/NCD) suffisant, atteignant le plus souvent 90%, soit un niveau bien supérieur au seuil de 50%. Cette mesure du risque de liquidité a montré la résilience du système bancaire. La qualité des actifs a également été améliorée, grâce à la publication du Règlement n° 35/POJK.05/2018 de l'OJK, qui a également traduit la forte détermination à accroître le rôle du secteur du multifinancement dans l'économie tout en maintenant une politique macroéconomique prudentielle solide.

2.4 Défis économiques qui se posent pour l'Indonésie

2.28. Les conditions économiques qui prévalaient à l'époque ont eu une incidence sur les résultats à l'exportation de l'Indonésie en 2018, qui ont diminué par rapport à 2017. Ce déclin a accru le déficit commercial, causant un déficit de la balance courante qui, en termes de taille, a atteint 2,98% du PIB en 2018. En dehors du secteur des services, qui a toujours enregistré un déficit commercial, les transactions concernant les revenus primaires ont également contribué à l'accroissement du déficit de la balance courante. S'agissant du compte de capital, les flux entrants de capitaux, ou investissement étranger direct (IED), ont également enregistré un ralentissement en 2018. Toutefois, depuis la fin de 2018, une confiance accrue des investisseurs dans l'économie indonésienne a favorisé les flux entrants de capitaux étrangers. Au premier trimestre de 2019, l'IED total a augmenté de 9,0% (d'un trimestre sur l'autre), ce qui représente un meilleur taux que celui enregistré au quatrième trimestre de 2018, même si la croissance a été négative, à savoir de -0,9%, par rapport au premier trimestre de 2018 (en glissement annuel).

2.29. Bien que la crise de 2013 n'ait pas été une crise majeure, les effets déstabilisateurs induits par la réduction progressive de l'assouplissement quantitatif ("taper tantrums"), c'est-à-dire par la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis, avaient entraîné un ralentissement de l'économie indonésienne - qui a enregistré une croissance de seulement 5,78% - accompagné d'une baisse du taux de change et de l'indice composite du prix des actions (Composite Stock Price Index - CSPI) sur la Bourse. En outre, malgré la menace d'une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, qui avait notablement réduit le volume des transactions commerciales mondiales tout au long de l'année 2018, l'économie indonésienne - par rapport aux pays similaires - a tout de même enregistré une croissance raisonnable de 5,17%. La consommation des ménages a le plus contribué à cette croissance et a, au cours des quatre dernières années, contribué à hauteur de 56% en moyenne à la croissance de l'économie, avec un taux de croissance (de la variable de la consommation des ménages) se maintenant à 5% en moyenne. L'économie indonésienne est restée stable jusqu'au début de 2019. Au premier trimestre de 2019, l'économie indonésienne est parvenue à une croissance de 5,07%.

2.30. Les résultats économiques ont montré des signes d'amélioration, mais la dynamique de l'économie mondiale en 2018 a exercé des pressions sur le taux de change de la rupiah et la balance des paiements. En 2018, la balance des paiements indonésienne a enregistré un déficit de 7,1 milliards d'USD, principalement en raison du déficit de la balance commerciale; dans le même temps, le compte des services a enregistré un excédent dû à l'excédent dans le secteur des services relatifs aux voyages. Le solde des revenus primaires et secondaires s'est également amélioré, tiré par une augmentation du revenu de l'investissement et des envois de fonds. En 2018, le rythme de la croissance monétaire a ralenti, avec une croissance moyenne de l'agrégat M1 de 8,73% (en glissement annuel) et de l'agrégat M2 de 6,90% (en glissement annuel), en raison des efforts déployés pour maintenir le taux de dépréciation du taux de change de la rupiah à 6,89% en 2018. L'affaiblissement de la rupiah en 2018 a été causé par une combinaison de facteurs extérieurs, y compris des ajustements du taux des fonds fédéraux de la Réserve fédérale des États-Unis, de la guerre commerciale, du Brexit et des changements géopolitiques. Toutefois, la rupiah était relativement plus forte que la monnaie d'autres pays en développement telle que la roupie indienne, le rand sud-africain, le réal brésilien et la livre turque qui, en 2018, se sont dépréciés de 9,23%, 15,86%, 17,7% et 39,26%, respectivement.

2.31. Ayant traversé diverses crises et difficultés, l'Indonésie s'est révélée être un pays résilient capable de soutenir le développement et de faire croître son économie pour la rendre plus forte. En vue de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de son indépendance, en 2045, l'Indonésie est déterminée à devenir un pays souverain, développé, juste et prospère, conformément à la Vision pour l'Indonésie à l'horizon 2045. Toutefois, pour réaliser cette vision, il reste de nombreux défis à relever tant à court qu'à long terme. Parmi ces défis figurent les écarts de production, l'incertitude mondiale, une démographie marquée par le vieillissement de la population, le piège du revenu intermédiaire et la transformation économique.

3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

3.1. Entre 2018 et 2019, l'Indonésie a fait preuve de dynamisme en engageant, menant et achevant des négociations avec divers partenaires commerciaux. Les résultats de ces négociations font désormais office de référence pour l'élaboration de divers accords internationaux de coopération économique et commerciale, ainsi qu'en matière d'intensification de l'engagement dans diverses

instances de coopération régionales et multilatérales. Les résultats des négociations qui ont été mis en œuvre sont reflétés dans le Plan national de développement à moyen terme (RPJMN) pour 2015-2019.

3.1 Niveau bilatéral

3.2. À la fin de la période à l'examen, l'Indonésie avait mis en œuvre les résultats de quatre processus de négociations commerciales bilatérales, à savoir l'Accord commercial préférentiel (ACPr) Indonésie-Pakistan, le volet commerce des marchandises de l'Accord global de partenariat économique Indonésie-Chili, l'Accord de partenariat économique Indonésie-Japon (IJEPA), et l'Accord global de partenariat économique Indonésie-Australie (IA-CEPA).³ Trois processus de négociations bilatérales étaient au stade de la ratification, à savoir l'Accord global de partenariat économique Indonésie-AELE, l'Accord commercial préférentiel Indonésie-Mozambique et l'Accord global de partenariat économique Indonésie-Corée. Dans le même temps, neuf processus de négociations bilatérales se poursuivaient encore ou étaient en cours d'examen, à savoir l'Accord de rapprochement économique Indonésie-Union européenne (IEU-CEPA), l'Accord de rapprochement économique Indonésie-Turquie (IT-CEPA), l'Accord sur le commerce des marchandises Indonésie-Pakistan, l'Accord commercial préférentiel (ACPr) Indonésie-Tunisie, l'Accord commercial préférentiel (ACPr) Indonésie-Bangladesh, l'Accord commercial préférentiel (ACPr) Indonésie-Maurice, l'Accord commercial préférentiel (ACPr) Indonésie-Maroc, l'Accord commercial préférentiel (ACPr) Indonésie-Iran, et le Protocole portant modification de l'APE Indonésie-Japon.

3.3. L'Indonésie a également engagé un processus exploratoire en vue de conclure 15 arrangements commerciaux additionnels concernant environ 50 partenaires commerciaux, comme il est indiqué ci-après: 5 en Afrique australe; 15 en Afrique orientale; 7 en Afrique orientale; 1 en Afrique du Nord; 6 dans le golfe Persique; 1 en Asie du sud; 4 en Amérique du Sud; 2 dans le Pacifique; et 5 en Eurasie.

3.2 Niveau régional

3.4. Pendant la période à l'examen, l'Indonésie, par l'intermédiaire de l'ASEAN a mis en œuvre ou ratifié cinq résultats de négociations régionales visant sept partenaires commerciaux, à savoir: l'ALE ASEAN-Chine; l'ALE ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA); l'ALE ASEAN-Inde; le partenariat économique global ASEAN-Japon; l'ALE ASEAN-Corée; et l'ALE et l'Accord sur l'investissement ASEAN-Hong Kong.⁴

3.5. Dans le même temps, le résultat d'une négociation régionale (visant un partenaire commercial additionnel) était en cours de ratification, à savoir l'Accord sur l'investissement, les services et le mouvement des personnes physiques ASEAN-Japon. En outre, deux processus de négociations régionales se poursuivaient ou étaient en cours d'examen, à savoir l'ALE ASEAN-Inde et l'ALE ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA).

3.6. Dans le cadre de l'ASEAN, l'Indonésie et d'autres membres de l'ASEAN mènent actuellement un processus d'examen de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC). Pendant la période à l'examen, il existait également cinq accords liés au commerce entre l'Indonésie et l'ASEAN, à savoir: 1) le quatrième Protocole portant modification de l'Accord global sur l'investissement de l'ASEAN (ACIA); 2) le premier Protocole portant modification de l'Accord sur le commerce des marchandises (ATIGA) afin d'autoriser le mécanisme d'auto-certification dans l'ASEAN; 3) l'Accord sur le commerce des services de l'ASEAN (ATISA); 4) le Protocole portant mise en œuvre de la dixième série d'engagements dans le cadre de l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS); et 5) l'Accord de l'ASEAN sur le commerce électronique.

3.7. De plus, l'ASEAN et ses six partenaires d'accords de libre-échange (Chine, Corée, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et Inde) ont œuvré ensemble dans le cadre de négociations sur un partenariat économique régional global (RCEP). En tant que chef de file, l'Indonésie œuvre pour s'assurer que les négociations s'orientent vers des objectifs plus ambitieux dans le cadre de coopération qu'offre le RCEP, qui couvrirait de nombreuses questions, entre autres choses, le commerce des marchandises, le commerce des services, l'investissement, la coopération

³ La mise en œuvre de l'IA-CEPA commence le 5 juillet 2020.

⁴ L'ALE entre l'ASEAN et Hong-Kong est entré en vigueur le 4 juillet 2020.

économique et technique, le commerce électronique, la propriété intellectuelle, la concurrence et le règlement des différends.

3.8. Les interactions économiques et commerciales intrarégionales de l'Indonésie sont en plus facilitées, entre autres choses, par la coopération économique et commerciale intrarégionale au sein du Sommet de l'Asie de l'Est (EAS), du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'Association des pays riverains de l'océan Indien (IORA).

3.9. Par l'intermédiaire de l'APEC, l'Indonésie a constamment proposé diverses initiatives pour promouvoir et faciliter le commerce dans l'objectif d'obtenir une croissance durable et inclusive. Il s'agissait notamment de soutenir la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC, de renforcer la coopération entre les économies pour favoriser une meilleure participation aux CVM et une meilleure connectivité régionale, d'exploiter les avantages de l'économie numérique pour l'ensemble de la société et de déployer des efforts de collaboration pour combler la fracture numérique, de remédier aux mesures non tarifaires qui entravent le commerce et de promouvoir l'internationalisation et l'accès des MPME dans la région Asie-Pacifique.

3.10. En ce qui concerne l'IORA, l'Indonésie a assumé la présidence de celle-ci pendant la période allant de 2015 à 2017 et incité le groupe à présenter des idées et des initiatives stratégiques en matière de coopération économique et commerciale qui ont été convenues durant sa présidence.

3.3 Niveau multilatéral

3.11. L'Indonésie s'efforce de continuer à exploiter son rôle de conciliateur sur diverses questions économiques et liées au commerce majeures et émergentes présentant une importance pour les pays en développement et pays les moins avancés Membres, dans le contexte du processus de l'OMC et en-dehors du cadre de l'OMC.

3.12. Dans le contexte de l'OMC, l'Indonésie met le plus possible à profit le système commercial multilatéral, puisqu'elle a reconnu, en 1995, que le système commercial multilatéral était le système commercial le plus juste et le plus bénéfique pour les pays en développement.

3.13. Bien qu'il n'y ait pas eu de déclaration concernant le maintien de l'engagement au titre du Cycle de Doha dans les décisions ministérielles tant de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi que de la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires, les Membres ne sont pas non plus convenus d'arrêter les négociations dans le cadre du Cycle de Doha. Par conséquent, l'Indonésie estime qu'il est important que les Membres continuent de négocier dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD), comme cela a été prescrit.

3.14. En dehors du cadre de l'OMC, l'Indonésie a aidé la présidence japonaise du G-20 à faire de la réforme de l'OMC une question prioritaire. L'Indonésie a également exposé ses vues sur l'importance des éléments relatifs au développement qui font partie intégrante du système commercial multilatéral, ainsi que sur l'urgence qu'il y avait à donner des indications politiques fortes et une orientation stratégique pour améliorer le fonctionnement de l'OMC afin d'appuyer le maintien de l'OMC en tant que pilier du système commercial international. En outre, l'Indonésie a mis à profit les travaux du G-20 pour projeter ses intérêts nationaux à court et moyen terme sur la scène internationale, tels que les financements mixtes pour le financement des ODD, le rôle des industries créatives dans la croissance économique, la reconnaissance des biocarburants en tant que moyen de favoriser l'utilisation d'énergie moins polluantes, l'agriculture familiale en tant que composante importante du secteur de l'agriculture, et le rôle des femmes en tant qu'agents de paix.

3.15. Dans le cadre multilatéral plus large et conformément à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, l'Indonésie a activement participé à la négociation de l'Accord-cadre sur la facilitation des échanges transfrontières sans papier par l'intermédiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU. L'Indonésie bénéficie également de diverses initiatives de la Conférence des Nations-Unis sur le commerce et le développement (CNUCED) pour compléter le processus dans d'autres instances multilatérales.

3.16. Parmi les autres processus multilatéraux qui ont contribué aux travaux de l'Indonésie sur le front du commerce multilatéral figurent ceux qui relèvent de différentes organisations internationales de produit telles que le Conseil international tripartite du caoutchouc (ITRC),

l'Organisation internationale du café (OIC), l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel (APPCN), la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), la Communauté internationale du poivre (IPC), le Conseil des pays producteurs d'huile de palme (CPOPC), l'Organisation internationale du cacao (ICCO) et la Communauté internationale de la noix de coco (ICC).

3.17. En tant que membre fondateur et membre actif des organisations internationales de produit, l'Indonésie a contribué à déterminer l'orientation des organisations. En 2019, l'Indonésie a été élue Présidente de l'OIC, de l'APPCN et de l'ITRC. Par ailleurs, au sein de l'OIC, l'Indonésie a soutenu le développement du secteur mondial du café en promouvant une meilleure coopération entre les parties prenantes du café, tant du côté de la production que de la consommation, en ce qui concerne la stabilité des prix, la durabilité et la protection sociale.

3.4 Rôles au sein de l'Organisation mondiale du commerce

3.4.1 Agriculture

3.18. L'Indonésie participe aux réunions liées à l'agriculture dans le cadre de la Session ordinaire du Comité de l'agriculture et de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture.

3.19. Dans le cadre de la Session ordinaire du Comité de l'agriculture, l'Indonésie a présenté ses notifications concernant l'agriculture pour la période allant de 2012 à 2018. L'Indonésie a aussi respecté l'obligation de répondre au questionnaire annuel sur la concurrence à l'exportation comme le prescrit la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation adoptée à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC. L'Indonésie est sur le point d'achever la mise en œuvre du mandat considéré en ce qui concerne l'élimination de toute possibilité d'octroi de subvention.

3.20. Dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, l'Indonésie – conjointement avec le G-33 et le Groupe de Cairns – négocie en faveur de réformes agricoles qui mettent fin aux inégalités et aux déséquilibres existant dans l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture, et qui visent à garantir un régime commercial axé sur le développement et l'égalité des chances pour les producteurs agricoles des pays en développement Membres.

3.21. Conjointement avec le G-33, l'Indonésie a défendu des propositions qui visent la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement rural. Ces propositions concernent les produits spéciaux, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le mécanisme de sauvegarde spéciale. L'Indonésie est fermement convaincue que, parmi les signaux forts que l'ensemble des Membres de l'OMC peut envoyer pour signifier l'importance actuelle de l'OMC et montrer de façon énergique que la fonction de négociation de l'OMC se porte bien et reste active, figure une solution permanente mutuellement acceptable au sujet de la détention de stocks publics et un résultat équilibré et satisfaisant concernant le mécanisme de sauvegarde spéciale.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

3.22. Dans le cadre des réunions ordinaires du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'Indonésie a fait part de préoccupations (aux Membres) et répondu à des préoccupations (des Membres) au sujet de mesures SPS qui sont jugées plus restrictives pour le commerce qu'il n'est nécessaire. Les produits agricoles jouant un rôle important dans le commerce dans son ensemble, l'Indonésie soutient les processus d'examen qui visent à faciliter un meilleur fonctionnement et une meilleure mise en œuvre de l'Accord SPS et participent à ceux-ci.

3.23. En outre, l'Indonésie croit comprendre que l'établissement de normes sanitaires et phytosanitaires est étroitement lié à la capacité des Membres de maîtriser les techniques d'analyse et d'évaluation des risques, qui sont un ensemble de compétences qui ne sont pas automatiquement acquises par tous les Membres, en particulier les pays en développement et les PMA Membres. Ainsi, pour assurer des conditions égales pour tous, l'Indonésie estime que l'assistance technique (AT) et le traitement spécial et différencié (TSD) devrait continuer à faire partie intégrante de l'Accord SPS.

3.24. Conjointement avec les Membres qui sont incités à utiliser les techniques d'analyse des risques mises au point par les organisations internationales pertinentes, l'Indonésie complète sa participation active au programme de travail dans le domaine SPS déterminé par l'OMC en participant

activement aux trois organismes internationaux de normalisation pertinents pour les questions SPS, à savoir: la Commission du Codex Alimentarius (Codex) pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires; l'Office international des épizooties (OIE) pour la santé des animaux et les zoonoses; et le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour la préservation des végétaux.

3.4.2 Accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA)

3.25. L'Indonésie s'est montrée proactive dans les discussions sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, notamment en promouvant la transparence des mesures liées aux règlements techniques et en encourageant les Membres à réduire les obstacles non tarifaires.

3.26. Depuis le dernier examen, l'Indonésie a régulièrement participé aux réunions du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) pour faire part de préoccupations (aux Membres) et répondre à des préoccupations (d'autres Membres). L'Indonésie s'efforce de continuer à jouer un rôle actif auprès du Comité et d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord dans le cadre de diverses instances de l'OMC, en vue de réduire, à terme, les obstacles non tarifaires au commerce mondial. L'une de ses mesures a consisté à établir, en 2017, le Comité national indonésien pour la coordination interne dans le domaine des OTC, qui rassemble tous les organismes gouvernementaux et toutes les parties prenantes en rapport avec la normalisation et l'évaluation de la conformité, afin de soutenir la mise en œuvre du principe de la transparence dans le cadre de l'Accord OTC de l'OMC et de mettre au point la position de l'Indonésie en réponse aux préoccupations des Membres de l'OMC. Afin d'améliorer les tâches liées aux notifications et aux demandes de renseignements, le gouvernement a également élaboré un site web en tant que moyen d'information intégré pour les parties prenantes. En 2017, l'Indonésie a actualisé sa Nomenclature du Système harmonisé pour la Liste XXI établie selon le SH 1996 pour la transposer dans le SH 2002. Cette mise à jour est notifiée dans le document G/MA/TAR/RS/458.

3.4.3 Services

3.27. L'Indonésie estime toujours que les efforts déployés par les Membres dans le cadre des négociations en cours sur les services devraient être axés sur des gains importants dans le cadre du Cycle de Doha résultant de la conclusion de l'AGCS et du mandat de Doha sur la libéralisation progressive, tel qu'il a été établi le 15 avril 2005 et lors de la Conférence d'annonce d'intentions de 2008.

3.28. Parmi les points importants de ce mandat de libéralisation progressive figure le fait que les Membres développés doivent être davantage ouverts aux travailleurs étrangers, en particulier ceux des pays en développement et des PMA Membres, de sorte que les pays en développement et les PMA Membres puissent exporter davantage de services. Toutefois, pour ce qui est des pays en développement et des pays les moins avancés Membres, ceux-ci doivent, avant d'ouvrir leurs marchés aux secteurs de services, tenir compte de leur niveau de développement et de leur état de préparation à la libéralisation dans le domaine des services.

3.29. S'agissant des négociations sur les services, l'Indonésie participe activement à l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique. L'Indonésie doit encore présenter officiellement une demande à l'un de ses partenaires de négociation. L'Indonésie voudrait que ses partenaires de négociation prennent des engagements répondant aux demandes de nombreux pays en développement. Ces engagements doivent soutenir l'objectif des pays en développement Membres d'accroître leurs exportations de services, en particulier en ce qui concerne le mode 4.

3.4.4 Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

3.30. L'Indonésie attache de l'importance aux négociations qui se tiennent dans le cadre du Conseil des ADPIC et participe activement aux discussions sur les points de l'ordre du jour connexes tels que le "trio" de questions (réexamen de la disposition de l'article 27:3 b); la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique; la protection des savoirs traditionnels et du folklore; les plaintes en situation de non-violation et plaintes motivées par une autre situation; et le statut d'observateur pour le Secrétariat de la CDB et le Centre Sud. S'agissant du "trio" de questions, l'Indonésie soutient la modification de l'article 29 de l'Accord sur les ADPIC pour qu'il impose l'obligation juridique d'incorporer une prescription impérative en matière de divulgation dans

la demande de brevet. Cette obligation juridique empêchera une appropriation abusive des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore et permettra d'assurer le consentement préalable donné en connaissance de cause ainsi que l'accès et le partage des avantages. Au niveau national, l'Indonésie a progressé dans l'élaboration d'une base de données pour empêcher les revendications/appropriations abusives des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore. En outre, des progrès ont également été réalisés sous la forme d'un règlement gouvernemental concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, à savoir le Règlement n° 2/2018 du Ministre des forêts et de l'environnement.

3.4.5 Question environnementale

3.31. L'Indonésie croit en une approche équilibrée de la gestion durable de l'huile de palme, en tenant compte du fait que le secteur contribue à absorber 17 millions de travailleurs locaux, ainsi qu'en l'application concomitante d'une loi contre la déforestation. Cette approche a été l'engagement de l'Indonésie au titre du Programme 2030, telle qu'elle l'a présentée à la réunion ordinaire du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'OMC qui s'est tenue en juin 2018, à Genève.

3.4.6 Facilitation des échanges

3.32. En 2018, l'Indonésie a notifié des catégories d'engagements pour mettre en œuvre l'AFE et les obligations en matière de transparence dans le cadre de l'AFE. L'Indonésie a mis en œuvre toutes les dispositions, à l'exception des décisions anticipées, de la gestion des risques et des notifications de contrôles ou d'inspections renforcés. Afin d'assurer la mise en œuvre de l'AFE, le gouvernement indonésien a établi le Comité national de la facilitation des échanges. L'Indonésie continue de faire de son mieux pour mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions de l'AFE.

3.4.7 Aide pour le commerce

3.33. L'Indonésie est favorable à ce que les PMA Membres bénéficient du programme "Aide pour le commerce" pour encourager leur intégration dans le système commercial mondial, qui réduit au minimum les contraintes auxquelles les PMA sont confrontés dans le cadre des activités commerciales internationales. En tant que pays à revenu intermédiaire, l'Indonésie participe à l'Initiative Aide pour le commerce à la fois en tant que bénéficiaire et en tant que donateur. L'Indonésie a déjà fourni une Aide pour le commerce à quelques PMA par l'intermédiaire du mécanisme de coopération Sud-Sud, pour ce qui est de l'assistance technique.

3.4.8 Pêche

3.34. L'Indonésie participe activement aux négociations sur les subventions à la pêche, et elle a présenté une proposition en 2017. En 2019, elle a également notifié les subventions au secteur de la pêche conformément au mandat énoncé dans l'article 25 de l'Accord SMC.

3.35. En 2017, l'Indonésie a présenté le document TN/RL/GEN/189.Rev1, qui propose des disciplines concernant la prohibition de certaines subventions à la pêche, et des disciplines concernant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement. L'Indonésie estime qu'un traitement spécial et différencié devrait être au cœur des négociations sur les subventions à la pêche, compte tenu de la contribution majeure du secteur de la pêche au développement dans les pays en développement et les PMA Membres. En outre, l'Indonésie estime qu'il doit exister des disciplines efficaces pour réaliser l'objectif prescrit.

3.36. L'Indonésie estime aussi que les subventions liées à la pêche INN ne doivent pas être tolérées, étant donné que ces activités ont des effets néfastes sur les aspects économiques et sociaux. En outre, l'Indonésie est également d'avis qu'un plan de gestion de la pêche efficace apporte une contribution majeure pour ce qui est de décourager la surpêche et la surcapacité. Par conséquent, il devrait être inclus dans la discussion sur la réalisation des résultats escomptés des disciplines sur les subventions à la pêche.

3.4.9 Questions prioritaires

3.37. Dans le contexte du cadre de Doha, les subventions à la pêche devraient être les suivantes après la négociation réussie de l'Accord sur la facilitation des échanges. Selon le mandat, les négociations elles-mêmes auraient dû être achevées en 2019. Par conséquent, l'Indonésie continue d'être activement impliquée dans le processus afin de respecter le mandat. En outre, l'Indonésie prend aussi en considération l'aspect des disciplines lié à la durabilité des océans.

4 POLITIQUE COMMERCIALE ET LIÉE AU COMMERCE

4.1 Programmes nationaux de politique économique

4.1. Entre 2015 et 2018, le gouvernement a établi 16 programmes nationaux de politique économique (NEPP) destinés à encourager l'industrie et la compétitivité nationales dans le contexte du ralentissement économique mondial. Il existe cinq NEPP qui se concentrent sur l'évolution de la politique liée au commerce, en particulier une harmonisation concernant les exportations et les importations.

4.2. L'un des objectifs des NEPP est d'encourager la compétitivité des industries nationales grâce à la déréglementation, à la bureaucratisation, à l'application des lois et à des conditions de certitude pour les entreprises. La déréglementation politique vise à rationaliser les réglementations en éliminant les doublons, en harmonisant les règlements et en éliminant les incohérences réglementaires. Cent-trente-quatre règlements sont en cours d'examen en vue de supprimer les règlements qui sont réputés entraver la compétitivité des industries nationales.

4.2 Politiques sectorielles

4.2.1 Agriculture

4.3. Le secteur de l'agriculture reste l'un des secteurs les plus importants de l'économie indonésienne, du fait de sa capacité à absorber la main-d'œuvre, à devenir une source de croissance économique et à générer des devises. Le secteur de l'agriculture a contribué à hauteur de 13,26% au PIB de l'Indonésie en 2018. L'évolution de l'agriculture a contribué à réduire la pauvreté, à augmenter les revenus et à améliorer la sécurité alimentaire – en particulier pour les populations qui vivent dans des zones rurales et mènent principalement des activités agricoles.

4.4. Le gouvernement indonésien a également désigné certains produits agricoles comme spécifiques et prioritaires dans le cadre du programme d'auto-suffisance. Cette désignation s'applique au riz, qui est de loin le principal aliment de base pour la majorité de la population. Parmi les autres cultures vivrières qui ont été désignées figurent les fèves de soja, le maïs, le sucre et la viande de bœuf.

4.5. De 2015 à 2019, les importations de certains produits de base (tels que le riz, le maïs, les échalotes et le piment) ont drastiquement diminué. En revanche, les exportations de produits agricoles ont augmenté de 29,7%, et atteint une valeur totale de 1,764 milliards d'IDR en 2018. La hausse a été importante pour plusieurs produits de base d'exportation avec une croissance de 22,5% pour l'huile de palme, de 21,3% pour le caoutchouc, de 14,8% pour la noix de coco, de 28,6% pour le café, de 32% pour le durian, de 252,61% pour le mangoustan, de 706,2% pour la banane et de 1,520% pour l'ananas.

4.6. Depuis 2015, le gouvernement indonésien a élaboré un ensemble de politiques pour soutenir les agriculteurs familiaux. Ces politiques sont fondées sur une approche modernisée, novatrice et holistique et sont mises en œuvre par l'intermédiaire de plusieurs avancées révolutionnaires. Ce programme a notamment permis de passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne grâce à la fourniture de machines de pointe et de variétés à haut rendement; de modifier les politiques existantes, de développer les infrastructures agricoles et les branches de production en aval; de gérer la chaîne d'approvisionnement; de fournir une assurance agricole pour le riz paddy et les bovins; et d'autonomiser les agriculteurs et les communautés rurales.

4.7. Pour les années à venir, de 2020 à 2024, le gouvernement a déterminé que ses politiques seraient orientées vers le renforcement des ressources humaines dans le secteur de l'agriculture, la

poursuite de la modernisation de l'agriculture, l'optimisation de l'utilisation des ressources foncières pour l'alimentation et le renforcement de la compétitivité et des exportations dans le domaine agricole.

4.2.2 Pêche

4.8. La pêche et l'aquaculture apportent une contribution importante à l'économie et à la sécurité alimentaire. La production de ces deux secteurs a atteint 20,47 millions de tonnes en 2014 puis, après une augmentation supplémentaire 24,31 millions de tonnes en 2018. S'agissant plus particulièrement de la pêche, la contribution de ce secteur au PIB national a progressivement augmenté entre 2010 et 2018, avec une croissance moyenne de 6,56% par an. De plus, les exportations indonésiennes de produits de la pêche ont également connu une augmentation pendant la période 2017-2018, allant jusqu'à 4,45% en volume (tonnes) et 7,44% en valeur (millions d'USD). En 2018, les principaux produits d'exportation étaient la crevette, le thon, le calamar et le poulpe, le crabe et les algues. Dans le même temps, les dernières données montrent que la contribution du secteur de la pêche a représenté 2,28% du PIB national au deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 6,25% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance était principalement tirée par l'augmentation de la pêche de capture marine et la production d'algues.

4.9. Afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'Indonésie établit des mesures très strictes et poursuit une politique de tolérance zéro à l'égard de la pêche INN comme le prévoit la Loi n° 31/2004 de la République d'Indonésie modifiée par la Loi n° 45/2009 de la République d'Indonésie sur la pêche. En outre, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA) adopté en 2016 constitue un instrument juridique additionnel qui décourage les activités de pêche INN. Les effets positifs de la lutte contre la pêche INN ont pris la forme d'un accroissement des stocks de poissons, qui ont atteint 12,54 millions de tonnes en 2016, et d'une prospérité accrue des pêcheurs. En luttant contre la pêche INN, l'Indonésie a aussi coopéré avec de nombreux pays et entités partenaires, tant au niveau bilatéral que multilatéral, et par l'intermédiaire d'instances internationales.

4.10. En développant son industrie de la pêche, l'Indonésie offre aux investisseurs étrangers des possibilités de mener des activités liées à la pêche, telles que des activités de services d'entreposage frigorifiques, de transformation et d'aquaculture. Les mesures d'incitation consistent notamment à donner aux investisseurs l'assurance de la pérennité de l'entreprise de pêche dans le secteur de la transformation du poisson tant que l'entreprise de pêche est en possession d'une licence d'activité commerciale (SIUP).

4.11. Afin de gérer le système de la qualité, de la sécurité et de la santé des poissons des poissons et des produits de la pêche de l'amont à l'aval, l'Indonésie met en œuvre de bonnes pratiques de manutention, de bonnes pratiques aquacoles, un système de biosécurité, de bonnes pratiques de fabrication et un système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP). En complément de ces pratiques et systèmes, on trouve l'autorité compétente pertinente chargée de l'inspection, de la vérification, de la surveillance et de l'échantillonnage. Dans le même temps, pour garantir de façon efficace les courants d'échanges dans le secteur de la pêche, l'Indonésie continue de développer une coopération bilatérale avec les partenaires commerciaux par l'intermédiaire d'un Mémoire d'accord ou d'un arrangement de reconnaissance mutuelle en matière de système de la qualité, de la sécurité et de la santé des poissons des poissons.

4.12. L'Indonésie poursuivra ses efforts en vue de renforcer la gestion durable de la pêche, y compris en éradiquant la pêche INN et la pêche destructive; de renforcer l'aquaculture durable; d'améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée des poissons et des produits de la pêche; d'accroître les activités et l'investissement dans le domaine de la pêche; de mobiliser l'industrie des produits de la mer et de la pêche; de renforcer les capacités en matière de ressources humaines, de renforcer l'innovation, la recherche et la technologie; et de développer une approche régionale axée sur les ressources marines.

4.2.3 Secteur manufacturier

4.13. Le secteur industriel est le moteur du développement économique national, parce qu'il a apporté une contribution majeure en termes d'ajout de valeur, d'emploi et de devises, et a

également contribué de façon importante à la formation de la compétitivité nationale. Le secteur de l'industrie de la transformation non pétrolière a contribué à hauteur de 17,66% au PIB national total en 2018. L'industrie est restée le secteur qui a apporté la plus forte contribution. Les sous-secteurs affichant la croissance moyenne la plus élevée ont été ceux des produits alimentaires et des boissons, avec 8,71%; des ouvrages en métaux, ordinateurs, produits, machines et équipements électroniques, avec 4,02%; du matériel de transport, avec 3,67%; et des produits chimiques avec 3,40%.

4.14. Le Plan directeur national de développement industriel (RIPIN) pour 2015-2035 est établi par le Règlement gouvernemental n° 14 de 2015, et constitue l'instrument de mise en œuvre du mandat donné par la Loi n° 3 de 2014 sur l'industrie, tout en servant simultanément d'orientation pour le gouvernement et les acteurs de l'industrie en matière de planification et de développement industriels. Le RIPIN a souligné la détermination du gouvernement à réaliser les objectifs du développement industriel, à savoir les suivants: faire de l'industrie nationale un pilier et un moteur de l'économie nationale, renforcer la profondeur et la force des structures industrielles et répartir équitablement le développement industriel dans toute l'Indonésie.

4.15. Soucieux de réaliser ces trois objectifs, le gouvernement a élaboré une politique industrielle nationale (KIN). La KIN comprend trois étapes, la première étape (2015-2019) s'inscrivant dans la période à l'examen. Cette première étape visait à accroître la valeur ajoutée des ressources naturelles dans les industries en amont, en particulier celles basées sur l'agriculture et les ressources naturelles.

4.16. L'un des secteurs que le gouvernement cherche à développer est celui de l'industrie métallurgique. Des mesures d'incitation sont accordées pour l'investissement dans des fonderies métallurgiques, en particulier celles qui favorisent une utilisation accrue au niveau national (développement du secteur automobile, projets d'infrastructures publiques dans le domaine du logement qui ont fortement augmenté ces cinq dernières années), et développement des nouvelles technologies. Les capacités sidérurgiques devraient passer de 12 millions de tonnes à 17 millions de tonnes au cours des cinq prochaines années.

4.17. Dans le secteur automobile, la politique relative à la production de véhicules automobiles abordables à haut rendement énergétique (LCGC) a réussi à faire en sorte que les produits de créneau indonésiens à destination du marché des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ne soient plus des véhicules à deux roues mais des véhicules à quatre roues. De plus, ces véhicules automobiles LCGC sont également devenus des produits phares parmi les produits indonésiens entrant sur le marché d'exportation. Dans les cinq prochaines années, l'Indonésie compte lancer une production locale de véhicules automobiles électriques à deux roues et à quatre roues et de composants de ces véhicules, en construisant l'infrastructure requise et en offrant des mesures d'incitation (exonération temporaire d'impôts et super déductions d'impôts) pour l'investissement dans la recherche et le développement, le transfert de technologie et l'établissement de la filière de la batterie électrique pour véhicule afin de créer des liens tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

4.18. Le secteur des produits alimentaires et des boissons reste le sous-secteur le plus important en termes de taille, et représente 36,9% de l'industrie de la transformation non pétrolière. C'est également le sous-secteur qui enregistre la croissance la plus rapide. Pour ce qui est d'accroître la valeur ajoutée et de renforcer les chaînes de valeur dans le domaine des produits alimentaires et des boissons issus des produits agricoles et des produits de la mer, le secteur des produits alimentaires et des boissons s'est attaché à améliorer la qualité de ses produits. La stratégie mise en place consiste notamment à adopter les normes de produits acceptées à l'échelle internationale; à accorder des déductions fiscales à titre d'incitation à l'innovation; et à améliorer les compétences professionnelles des ressources humaines par l'intermédiaire de programmes de formation professionnelle menés conjointement avec des initiatives similaires dans des secteurs connexes, ainsi que par la certification des compétences en fonction des besoins du secteur.

4.19. Le gouvernement a introduit l'initiative Making Indonesia 4.0, une feuille de route destinée à développer le secteur manufacturier indonésien en suivant des pratiques industrielles caractérisées par la notion de 4ème révolution industrielle (4RI). La feuille de route vise à doubler la productivité de la main-d'œuvre, et à accroître ainsi la compétitivité d'une manière générale et à augmenter la part de marché de l'Indonésie dans les exportations mondiales. Les objectifs de l'Indonésie en matière de mise en œuvre de la 4RI sont notamment les suivants: figurer sur la liste des 10 plus

grandes puissances économiques mondiales en termes de PIB; doubler le ratio de la productivité par rapport aux coûts; assurer une contribution des exportations nettes au PIB de 10%; et allouer 2% du PIB aux activités de recherche-développement. La feuille de route Making Indonesia 4.0 contient 10 initiatives nationales, toutes axées sur l'accélération du développement de l'industrie manufacturière en Indonésie. Ces initiatives visent notamment ce qui suit: accroître les flux de marchandises et de matières premières; remanier les zones industrielles; tenir compte des normes de durabilité; autonomiser les MPME; mettre en place une infrastructure numérique nationale; attirer des investissements étrangers; améliorer la qualité des ressources humaines; développer des écosystèmes pour l'innovation; mettre en place des incitations à l'investissement dans la technologie; et harmoniser les règles et les politiques.

4.2.4 Services

4.20. Ces dernières années, la croissance du commerce des services a notablement contribué à la croissance économique de l'Indonésie. Les données de Statistique Indonésie (BPS) indiquent qu'en 2019, la croissance économique entre le T1 et le T2 a été plus élevée que sur la même période en 2018, avec un rythme de 5,02% en 2019.

4.21. La structure du PIB de l'Indonésie, aux prix courants et au troisième trimestre de 2019, a été dominée par le secteur des services, qui a contribué à hauteur de 51%, contre 48% pendant la même période en 2014. Dans le cas de l'Indonésie, le secteur des services est constitué par les services de construction, le commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules à moteur et de motocycles, le transport et l'entreposage, la fourniture de services d'hôtellerie et de restauration, les services d'information et de communication, les services financiers et d'assurance, l'immobilier, les services fournis aux entreprises, les services d'éducation, les services de santé et services sociaux et les autres services.

4.22. L'économie indonésienne est également caractérisée par l'importante quantité de main-d'œuvre travaillant dans le secteur des services. Les données de l'Organisation mondiale du travail (OIT) de 2018 indiquent que le secteur des services a absorbé environ 48,1% de la main-d'œuvre disponible, contre 47,2% en 2017. À titre de comparaison, selon les données de l'OIT, le secteur agricole absorbe 29,6% de la main-d'œuvre, tandis que le secteur industriel en absorbe 22,3%.

4.23. La stratégie de développement en ce qui concerne le secteur des services inclut des initiatives visant à encourager la participation des fournisseurs de services nationaux au commerce extérieur, notamment en vue d'accroître la quantité et la qualité des exportations de services prioritaires de la manière suivante: 1) en accroissant l'utilisation des services prioritaires produits par les entreprises nationales, afin d'inciter au développement des industries nationales de service; et 2) en exploitant les ressources disponibles au sein des réseaux mondiaux de production de services afin d'améliorer la compétitivité du secteur des services.

4.24. Par conséquent, en vue de soutenir la stratégie susmentionnée, des efforts sont déployés pour: 1) promouvoir le tourisme en Indonésie; 2) accroître la qualité et la quantité des exportations de services touristiques et de services de transport maritime; et 3) améliorer la qualité et les compétences de la main-d'œuvre indonésienne.

4.2.5 Détention de stocks publics

4.25. À l'heure actuelle, le gouvernement a seulement enregistré le riz – spécifiquement la réserve publique de riz (GRR), gérée par l'agence Perum BULOG détenue par l'État – en tant que produit visé par la détention de stocks publics dans le cadre de l'OMC. La GRR vise à soutenir les producteurs à faible revenu (petits agriculteurs pauvres) et les fournisseurs nationaux de produits alimentaires. Pendant la période de cinq ans allant de 2014 à 2019, l'existence du programme GRR a maintenu le prix du riz à un niveau abordable pour les consommateurs nationaux.

4.26. L'Indonésie a notifié sérieusement la détention de stocks publics, en l'intégrant dans la notification concernant le soutien interne, dont la dernière en date porte sur les années allant de 2012 à 2018. Le soutien des prix du marché pratiqué par l'Indonésie pendant la période 2012-2018 a toujours été en deçà de la valeur *de minimis* autorisée de 10%, dans une fourchette allant de 0,1 à 0,85% de la valeur totale de la production.

4.27. De plus, l'Indonésie garantit que les produits détenus dans des stocks publics ne seront pas exportés vers les marchés mondiaux et ne causeront donc pas de distorsion des échanges.

4.28. Dans le Règlement présidentiel (Perpres) n° 48/2016, le gouvernement a défini le type d'aliment de base, en plus du riz, qui devait faire l'objet d'une gestion en termes de disponibilité de l'offre et de stabilité des prix, à savoir le maïs, les fèves de soja, le sucre, l'huile de cuisson, la farine, l'oignon rouge, le piment, la viande de bœuf, la viande de poulet et les œufs. Par conséquent, ces produits sont considérés comme des aliments de base et sont des candidats légitimes à une inclusion dans les produits visés par la détention de stocks publics.

4.2.6 Normalisation

4.29. Pendant la période allant de 2013 au milieu de l'année 2020, l'Indonésie a établi la Loi n° 20 de 2014 sur la normalisation et l'évaluation de la conformité, qui est l'instrument juridique-cadre pour les questions liées à la normalisation. La Loi est appliquée par l'intermédiaire du Règlement gouvernemental n° 34 de 2018 sur le système national de normalisation et d'évaluation de la conformité. Ces documents juridiques couvrent la normalisation et la mise en œuvre, l'accréditation, la certification, l'inspection, la métrologie, la recherche et le développement, la coopération, le système d'information, le mentorat ainsi que la surveillance et la participation du public.

4.30. Conformément au Règlement présidentiel n° 4 de 2018 sur l'Agence nationale de normalisation (BSN), cette dernière est l'organisme public chargé du développement de la normalisation et s'est vu octroyer davantage de responsabilités à la suite de l'intégration de l'Institut national de métrologie (NMI), qui relevait auparavant de l'Institut indonésien des sciences (LIPI), dans sa structure organisationnelle. Ce changement organisationnel renforce encore le rôle de la BSN en tant que point focal national dans les domaines de la normalisation, de l'évaluation de la conformité et de la métrologie.

4.2.7 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

4.31. D'après les données du Ministère des coopératives et des PME, il existe environ 64,19 millions de MPME en Indonésie. Ces MPME représentent 99,99% du total de l'activité économique en Indonésie, et emploient plus de 116 millions de personnes. En Indonésie, les MPME sont les entreprises dont les actifs sont inférieurs ou égaux à 10 milliards d'IDR, ou qui ont un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 milliards d'IDR, selon la définition de la Loi n° 20/2008 de la République d'Indonésie.

4.32. À l'heure actuelle, l'Indonésie compte le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet de l'Asie du Sud-est, et se classe au troisième rang en Asie, après la Chine et l'Inde. En 2018, selon les estimations, le commerce électronique en Indonésie a atteint 27 milliards d'USD, ce qui fait de l'économie indonésienne l'économie numérique enregistrant la plus forte croissance en Asie du Sud-Est. L'industrie du commerce électronique a considérablement révolutionné la pratique du commerce des MPME indonésiennes. Le commerce devient davantage possible et enregistrable, avec de nombreux avantages pour ce qui est de permettre aux MPME d'accéder aux crédits proposés par les établissements financiers formels.

4.33. En outre, l'Indonésie figure parmi les cinq économies du monde ayant le plus grand nombre de start-ups. Le nombre de start-ups indonésiennes a atteint 2150 en 2019. Quatre start-ups indonésiennes, à savoir Tokopedia, Traveloka, Bukalapak et OVO sont devenues des licornes, à savoir des start-up valorisées à plus d'un milliard d'USD soit l'équivalent de 14 000 milliards d'IDR. Go-Jek est la plus grande start-up d'Indonésie, et elle est désormais une décacorne, valorisée à 10 milliards d'USD – soit l'équivalent de 140 000 milliards d'IDR.

4.34. L'Indonésie reconnaît que les MPME sont un moteur de la croissance économique du pays. Plus de la moitié des recettes de l'économie indonésienne sont générées par les MPME. L'existence du commerce électronique a permis aux MPME d'accroître leurs revenus et les possibilités d'emplois et de devenir plus innovantes et plus compétitives. Afin d'améliorer la qualité des ressources humaines dans les coopératives et les MPME, le gouvernement indonésien a mené divers programmes de formation, ateliers, programmes de stages et d'assistance sur un éventail de thèmes pertinents et d'actualité, y compris la motivation et les compétences entrepreneuriales, la gestion d'entreprise, la formation professionnelle, les coopératives, etc. Le programme a été mené dans

toute l'Indonésie, dans l'ensemble des 34 provinces. Certains programmes ont des objectifs plus spécifiques et portent sur des questions plus transversales (impliquant plusieurs ministères et institutions), tels que les programmes d'entrepreneuriat et de formation professionnelle pour les régions sous-développées, les zones frontalières, l'aide après une catastrophe, les personnes handicapées, la lutte contre le terrorisme, les secteurs prioritaires, etc.

4.35. Le gouvernement a élaboré plusieurs règlements pour encourager la croissance du commerce électronique en Indonésie, notamment le Règlement présidentiel n° 74 de 2017 relatif à la feuille de route pour 2017-2019 concernant le système national de commerce électronique. Le Règlement contient des orientations et des étapes pour réaliser l'objectif du gouvernement de compter 1 000 dirigeants d'entreprises de haute technologie pour 2020, avec une valorisation de 10 milliards d'USD et un montant de transactions de commerce électronique de 130 milliards d'USD. En outre, le gouvernement a également publié le 14^{ème} NEPP, qui est une initiative liée à la facilité d'élargir l'accès au financement de start-up technologiques, à la protection des consommateurs et à la formation de ressources humaines.

4.36. Il existe quelques autres programmes et politiques à l'intention des MPME mis en place par le gouvernement, notamment des programmes et des politiques concernant le financement et la fiscalité. Le principal programme de financement établi par le gouvernement est appelé "Crédit populaire aux entreprises" ou "Kredit Usaha Rakyat (KUR)", et vise à autonomiser les MPME et à les encourager à développer leur compétitivité économique.

4.37. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Banque centrale d'Indonésie (Banque d'Indonésie), a également publié le Règlement gouvernemental n° 17/12/PBI/2015, qui oblige les banques commerciales à intégrer un ratio minimal de financement des MPME dans leurs activités de crédit.

4.38. Le gouvernement a également publié le Règlement n° 23/2018 relatif à l'impôt sur le revenu portant sur les revenus perçus par les entreprises ou obtenus par les contribuables s'élevant à certains montants bruts. En vertu de ce Règlement, les MPME ont la possibilité de choisir un calcul de l'impôt adapté à leur situation, à savoir 0,5% des revenus bruts, ou basé sur la formule $[0,25 - (0,6 \text{ milliard/revenu brut})] \times \text{revenu imposable}$.

4.2.8 Droits de propriété intellectuelle

4.39. L'Indonésie a publié un règlement relatif à l'administration de l'organisme national de gestion collective (NCMO), à savoir le Règlement n° 36/2018 du Ministre de la justice et des droits de l'Homme sur l'organisme national de gestion collective (NCMO), qui prévoit des règles concernant le système de distribution des redevances aux titulaires de droits. En outre, la Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP), en coopération avec le Ministère des communications et des technologies de l'information (MCIT), a été procédé à la fermeture de sites portant atteinte au droit d'auteur. L'Indonésie a également ratifié deux traités internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle depuis le 8 janvier 2020: le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées et le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles.⁵

4.40. S'agissant des marques, l'Indonésie a accédé au Protocole de Madrid conformément au Règlement présidentiel n° 92/2017 portant promulgation du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

4.41. S'agissant des indications géographiques, l'Indonésie a publié la Loi n° 20/2016 sur les marques et les indications géographiques pour remplacer la Loi n° 15/2001 sur les marques et publié le Règlement gouvernemental n° 51/2007 sur les indications géographiques réglementant les procédures d'enregistrement des indications géographiques pour promouvoir l'exportation. En 2015, la DGIP a procédé au renforcement des connaissances des parties prenantes nationales en matière d'indications géographiques par l'intermédiaire de divers séminaires organisés en collaboration avec des parties prenantes étrangères et d'activités d'assistance technique à l'intention des autorités locales. En 2018, la DGIP a lancé une application pour l'enregistrement des indications

⁵ La ratification du Traité de Marrakech et celle du Traité de Beijing sont intervenues par l'intermédiaire du Règlement présidentiel n° 1/2020 et du Règlement présidentiel n° 2/2020.

géographiques appelée e-Indikasi Geografis (e-Indigeo). Cette innovation en matière de service public était destinée à faciliter le système d'enregistrement en ligne.

4.42. En 2018, l'Indonésie a apporté des améliorations au service de demande en ligne en matière de propriété intellectuelle, grâce au système "e-hak cipta", un système d'enregistrement en ligne des droits d'auteur qui fait appel à une technologie de cryptage et facilite l'enregistrement de droits d'auteur par le public de manière numérique en un jour. L'Indonésie a également fait évoluer son système d'administration en ligne en mettant en place une culture du travail intelligente, efficace, efficiente et transparente grâce à un système d'applications informatiques pour l'exécution du budget appelé "Système d'administration électronique pour la propriété intellectuelle (E-SAKI)."

4.43. Le 17 août 2019, l'Indonésie a lancé un système d'enregistrement en ligne pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels. L'Indonésie a également réglementé les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle au moyen du Règlement gouvernemental n° 20/2017 sur le contrôle à l'importation des marchandises dont il est allégué qu'elles portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle/issus d'atteintes à des droits de propriété intellectuelle et du Règlement n° 40.PMK.04/2018 du Ministère des finances sur l'enregistrement, l'action positive, la garantie, la suspension temporaire, la surveillance et l'évaluation à des fins de contrôle de l'importation et de l'exportation de marchandises suspectées de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou d'être issues d'atteintes à des droits de propriété intellectuelle. À l'heure actuelle, la DGIP apporte des améliorations aux services en ligne relatifs à la propriété intellectuelle, telles que la réception de rapports en ligne sur les atteintes aux droits pour satisfaire les besoins du public et fournir un accès plus large aux services liés à la propriété intellectuelle.

4.2.9 Entreprises commerciales d'État

4.44. En tant qu'élément du système économique national, les entreprises d'État jouent un rôle stratégique dans la prospérité de la nation en fournissant des marchandises et des services au grand public; en menant des activités économiques y compris commerciales; en contribuant à la croissance économique nationale et aux recettes financières de l'État et en aidant au développement des PME.

4.45. Le rôle des entreprises commerciales d'État se manifeste dans les activités commerciales dans presque tous les secteurs, notamment le secteur de l'agriculture (PTPN pour les plantations et Perum BULOG pour les produits de base agricoles), le secteur manufacturier (PT. PAL pour la construction navale et INKA pour le transport ferroviaire), le secteur de la pêche (PT. Perikanan Nusantara et Perum Perikanan Indonesia), et celui des industries extractives et de l'énergie (PT. Pertamina).

4.46. Perum BULOG est déclarée comme entreprise d'État auprès de l'OMC. Tout au long de la période à l'examen, l'Indonésie a présenté des notifications jusqu'à l'année 2018 sur les activités commerciales menées par Perum BULOG.

4.47. Les fonctions de Perum BULOG consistent à assurer l'achat de paddy/riz pour assurer la stabilité des prix du riz national en appliquant le prix administré appliqué; à maintenir le stock de la réserve de riz détenue par les pouvoirs publics (GRR) à des fins de sécurité alimentaire et à distribuer la réserve publique aux personnes à faible revenu, aux victimes de catastrophes naturelles, de conflits sociaux et aux initiatives d'aide internationale en matière d'insécurité alimentaire.

4.2.10 Facilitation des échanges

4.48. L'Indonésie soutient intégralement les initiatives en matière de facilitation des échanges afin d'encourager l'existence de possibilités d'investissement de longue date et, par conséquent, la croissance économique grâce à la simplification des procédures commerciales à la frontière et à la réduction des coûts commerciaux non nécessaires pour l'exportation et l'importation en mettant en œuvre les dispositions de la Convention de Kyoto révisée de l'Organisation mondiale des douanes dans le droit national indonésien.

4.49. Pendant la période allant de 2015 à 2017, le gouvernement a déployé des efforts pour améliorer le classement de l'Indonésie en fonction de l'indice de la facilité de faire des affaires, grâce à la mise en œuvre de plusieurs programmes tels que les systèmes électroniques de facturation unique pour les taxes, droits de douane, droits d'accise et autres impositions dans tous les bureaux

de douane, la mise en œuvre d'un système de gestion des risques à la frontière et la mise en œuvre du système Inaportnet pour favoriser la circulation (suivi et traçage) des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur de la zone portuaire et favoriser l'intégration avec le système en ligne de bons de livraison pour la manutention des marchandises et la gestion de l'accès aux routes à péage. Ces programmes et systèmes ont amélioré l'efficacité (c'est-à-dire réduit au minimum le temps d'immobilisation dans le port) de la circulation des marchandises à destination et en provenance du port de Tanjung.

4.50. Dans l'ensemble, cette approche simplifie le système commercial, notamment en ayant permis de redéployer, depuis le 1^{er} février 2018, des activités de supervision rédhitoires et restrictives à la frontière après le franchissement de la frontière. L'approche vise aussi à remédier aux obstacles qui portent atteinte à la compétitivité industrielle, c'est-à-dire aux obstacles tels que l'accès limité aux matières premières importées et la faible compétitivité des exportations.

4.51. Ces programmes désignés ont été mis en œuvre avec succès et ont donné des résultats positifs en termes de classement de l'Indonésie en fonction de l'indice de la facilité de faire des affaires, en particulier en ce qui concerne les indicateurs du commerce transfrontalier liés aux délais nécessaires au respect des exigences en matière de documentation (importation et exportation) qui s'est notablement réduit depuis 2015, comme le montre le tableau ci-après:

Tableau 4.1 Facilité de faire des affaires en Indonésie – Commerce transfrontalier, 2015-2019

Indicateurs du commerce transfrontalier	2015	2017	2019
Classement en fonction de l'indice de la facilité de faire des affaires (190 pays)	120	91	73
Commerce transfrontalier – Distance de la frontière (score de 1 à 100)	63,53	68,57	67,27
Délai d'exportation: formalités à la frontière (h)	53,3	53,3	53,3
Coûts d'exportation: formalités à la frontière (USD)	254	253,7	253,7
Délai d'exportation: respect des exigences en matière de documentation (h)	72	61,3	61,3
Coûts d'exportation: respect des exigences en matière de documentation (USD)	170	138,8	138,8
Délai d'importation: formalités à la frontière (h)	99,4	99,4	99,4
Coûts d'importation: formalités à la frontière (USD)	383	382,6	382,6
Délai d'importation: respect des exigences en matière de documentation (h)	144	132,9	106,2
Coûts d'importation: respect des exigences en matière de documentation (USD)	164,4	164,4	164,4

4.2.11 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

4.52. L'Indonésie a assoupli plusieurs règlements, et simplifié les procédures de licences notamment en réduisant la bureaucratie et en mettant en place la délivrance de licences par voie électronique, dans l'objectif de stimuler le secteur des entreprises des TIC et d'accroître l'investissement étranger direct dans ce secteur. Cette politique devrait améliorer la qualité des services, créer un climat de concurrence sain ainsi que des emplois dans le secteur des TIC. En développant le secteur des TIC, le gouvernement joue un double rôle en tant qu'organisme de réglementation et moteur pour le développement de l'écosystème des TIC.

4.53. Le défi pour un pays archipel comme l'Indonésie est de mettre en place l'infrastructure des TIC nécessaire pour relier toutes les régions du pays. Pour répondre à ce défi, le gouvernement a lancé le programme Palapa Ring, qui est l'un des outils destinés à renforcer la connectivité dans l'économie. Le programme comprend un réseau de câbles de fibres optiques de 36 000 kilomètres de long qui couvre Sumatra, Java, Kalimantan, les petites îles de la Sonde, la Papouasie, Sulawesi et les Moluques, et une infrastructure de raccordement pour les relier. Selon les estimations, le programme Palapa Ring contribuera à un accroissement du PIB régional d'environ 4,5 à 6,4%, ainsi qu'à la création de 200 000 emplois au cours des dix prochaines années. En outre, le programme Palapa Ring fournira également un accès à la large bande à 2,5 millions d'utilisateurs, ce qui améliorera l'accès aux marchés pour les secteurs de la vente au détail dans les zones rurales et accroîtra l'accès aux marchés pour les secteurs plus larges de l'industrie et de la fabrication.

4.54. S'agissant du sous-secteur des services postaux, la politique relative à l'obligation de service public (OSP) vise à élargir la fourniture de services postaux pour tenir compte de l'essor des activités de commerce électronique. L'OSP facilitera le mouvement physique des marchandises lié à des transactions virtuelles. D'une manière générale, l'OSP remédiera à l'écart de développement dans le domaine logistique entre les zones rurales et urbaines en facilitant le développement des services logistiques dans les zones rurales et en les intégrant dans les chaînes logistiques mondiales.

4.55. Le gouvernement a fait tout son possible pour élargir l'accès à l'infrastructure de télécommunication, puisque des installations permettant la connexion à la 4G et à la fibre optique sont disponibles dans les 34 provinces. L'infrastructure pour la 2G a atteint 99,19%, tandis que celle pour la 3G et la 4G a atteint 96,30% et 97,59%, respectivement. En termes de couverture du territoire, la couverture de la 4G a atteint 685 200 km² pour une superficie totale du territoire indonésien de 1,8 million de km², avec une couverture totale résidentielle d'environ 92%. En 2019, l'Indonésie a réussi à atteindre un niveau des tarifs de l'accès à large bande représentant 2,73% du PIB par habitant, comme le prescrit le Plan indonésien pour la large bande (2014-2019), 5% étant le niveau le plus élevé.

4.56. Le débit Internet (bande passante) en Indonésie est également passé à 11,62 Mbps (débit descendant). En termes de répartition équitable de l'infrastructure, le pourcentage de ménages à Java qui ont bénéficié de services fixes à large bande est de 13%, tandis qu'en termes de services cellulaires, la pénétration dans les villages a atteint 92,88%. Le gouvernement a également publié diverses politiques et réglementations pour améliorer le développement de l'infrastructure et l'accessibilité à celle-ci, la pénétration de la large bande mobile, le caractère abordable des prix des services à large bande ainsi que la répartition équitable de l'infrastructure, des écosystèmes et des services de télécommunication.

4.57. S'agissant d'améliorer les installations de soutien pour le commerce électronique, le gouvernement a mis en place trois principaux programmes, à savoir: 1) l'écosystème de l'économie numérique; 2) le système de gestion de contenu; et 3) la cybergouvernance. Le programme relatif au système de gestion de contenu vise à améliorer la culture numérique et les compétences du grand public en matière de gestion de contenu Internet afin d'éviter la prolifération de contenus qui enfreignent la législation indonésienne. Le programme relatif à la cybergouvernance vise à améliorer le système de surveillance des transactions électroniques, à assurer la confidentialité des données et à mener des études et des évaluations complémentaires des plates-formes numériques.

5 VOIE À SUIVRE

5.1. Pour l'Indonésie, le commerce est l'un des outils qui a permis le développement économique. Ainsi, les activités commerciales complètent les efforts de développement. Le présent examen de la politique commerciale est réalisé dans un contexte de ralentissement économique mondial dû à la pandémie de COVID-19. Dans l'immédiat et dans un avenir proche, il est probable que la politique commerciale sera formulée en fonction des besoins liés aux efforts de relance économique dans le contexte de l'après-COVID.

5.2. En-dehors des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et sur l'économie mondiale, il existe aussi d'autres incertitudes qu'il est nécessaire d'anticiper pour évaluer la voie à suivre en matière de politique commerciale indonésienne. Ces incertitudes existaient déjà avant la pandémie, et parmi celles-ci figurent la guerre commerciale, le ralentissement économique en Chine et les tensions liées à la normalisation de la politique monétaire qui se sont déplacées des États-Unis vers l'Union européenne. En outre, le prix des principaux produits de base d'exportation indonésiens au niveau international – y compris le charbon et l'huile de palme – devrait également décliner, conjointement avec l'évolution de la demande mondiale, qui s'oriente vers d'autres produits et d'autres produits de base.

5.3. Les exportations de marchandises et de services pendant la période de l'après-COVID devraient augmenter. L'accroissement des exportations de marchandises sera soutenu par la redynamisation de l'industrie de transformation, ce qui encouragera la diversification des produits d'exportation autres que les produits de base et réduira la dépendance aux importations. D'un autre côté, la hausse des exportations de services, en particulier des services relatifs aux voyages, interviendra par l'intermédiaire du secteur du tourisme. Par conséquent, les importations de marchandises et de services augmenteront aussi, tirées par la hausse de la demande et de l'investissement intérieurs.

5.4. Pour parvenir à une croissance économique de qualité dans l'avenir, le gouvernement a désigné l'amélioration de la transformation structurelle comme l'une des politiques prioritaires. La politique est principalement tirée par la redynamisation de l'industrie manufacturière, tout en encourageant le développement d'autres secteurs par le biais d'initiatives de modernisation dans les domaines de l'agriculture, des industries extractives en aval et du développement d'infrastructures durables, ainsi que par la transformation du secteur des services.

5.5. Dans le Plan national de développement à moyen terme (RPJMN) de l'Indonésie, l'un des objectifs pour parvenir à l'expansion économique visée pour 2020-2024 consiste à accroître l'investissement (formation brute de capital fixe). Pour atteindre cet objectif, l'investissement privé (étranger et national) sera encouragé par la déréglementation des procédures d'investissement, la synchronisation et l'harmonisation des réglementations en matière de procédures de licences, y compris la progression de l'Indonésie dans le classement en fonction de l'indice de la facilité de faire des affaires, le pays souhaitant passer de la 73^{ème} place en 2018 à la 40^{ème} place en 2024. En outre, le gouvernement contribuera également à l'augmentation de l'investissement y compris par l'intermédiaire de ses entreprises d'État, en particulier en matière de développement des infrastructures. Il y aura donc une hausse du ratio du niveau des infrastructures par rapport au PIB. La hausse de l'investissement avec celle du rendement de l'investissement visera à accroître la productivité, à générer des emplois ainsi qu'à améliorer le bien-être de l'ensemble de la population indonésienne.
